

*** LES NOUVEAUTÉS SONT SURLIGNÉES EN JAUNES. ***

APPUIS FINANCIERS

Programmes du gouvernement du Canada (gouvernement fédéral)

- **Prestation Canadienne d'urgence (PCU)**
Soutien temporaire du revenu si vous avez cessé de travailler à cause de la COVID-19. La PCU fournit 500 % par semaine pendant un maximum de 16 semaines. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>
- **COVID-19 – Augmentation du crédit pour la TPS/TVH**
Vous recevrez automatique le versement unique supplémentaire si vous recevez habituellement le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et avez produit une déclaration de revenus de 2019. Le versement sera effectué le 9 avril 2020. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/ctpstvh-augmentation-covid-19.html>
- **Prestation canadienne d'urgence pour les étudiant.es (PCUE)**
Dans le cas des étudiants du niveau postsecondaire et des nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence ou à l'assurance-emploi, mais qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi à temps plein ou de travailler en raison de la COVID-19, le gouvernement propose d'instaurer la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE). La PCUE verserait 1 250 \$ par mois aux étudiants admissibles, de mai à août 2020, et 1 750 \$ aux étudiants ayant des personnes à charge et à ceux ayant une incapacité permanente. **Plus de détails à suivre.** Communiqué de presse du 22 avril 2020 : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touchees-par-la-covid19.html>
- **Modification temporaire des règles régissant les heures d'emploi des étudiant.es d'origine international qui travaillent dans les services essentiels pour lutter contre la COVID-19**
Le 22 avril 2020 – Ottawa – Pour aider à lutter contre l'éclosion de la COVID-19, à compter d'aujourd'hui, le gouvernement lève la restriction selon laquelle les étudiants étrangers ne peuvent travailler que 20 heures par semaine pendant les cours, à condition qu'ils travaillent dans un service essentiel ou une fonction essentielle, comme le domaine des soins de santé, de l'infrastructure critique ou de la fourniture des aliments ou d'autres biens essentiels. Modifications en

vigueur jusqu'au 31 août 2020. Consultez la page web suivante pour vérifier si votre emploi est admissible : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/04/levee-des-restrictions-de-travail-pour-les-etudiants-etrangers-en-soins-de-sante-pour-combattre-la-covid19.html>

Programme du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (gouvernement provincial)

Pour des renseignements supplémentaires ou des questions au sujet des programmes d'appui financier ci-dessous, appelez au 1-877-491-4766 or consultez la section du site web du gouvernement provincial au sujet de la COVID-19 :

<https://www.princeedwardisland.ca/en/topic/covid-19>

Veuillez que la plupart des fonds fournis par les gouvernements sont des revenus imposables pour l'année 2020.

- **Fonds de soutien du revenu pour répondre à la COVID-19 (750 \$)**
Date limite : 30 avril 2020

Pour les personnes qui ont perdu leur emploi, ou qui ont été mis à pied, sont les prestations d'assurance emploi ont pris fin ou qui ont perdu tout leur revenu parce qu'ils travaillaient à leur propre compte, le 12 mars 2020 ou après cette date. Il s'agit d'un versement d'un montant forfaitaire unique de 750 \$.

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/education-et-apprentissage-continu/fonds-de-soutien-du-revenu-pour-repondre-la-covid-19>

- **COVID-19 Special Situation Fund for individuals \$1,000 – pas de traduction française**

Deadline June 16, 2020

Provides up to \$1,000 to Islanders who have experienced urgent income loss as a result of COVID-19 and are not eligible for other federal and provincial funding support.

<https://www.princeedwardisland.ca/en/service/covid-19-special-situation-fund-individuals>

- **Soutien aux locataires et aux propriétaires (1 000 \$)**

Allocation temporaire d'aide au loyer permettra d'offrir 1 000 \$ par ménage pour aider au paiement du loyer pendant une période de trois (3) mois. Les Insulaires admissibles recevront 500 \$ le premier mois et 250 \$ pour chacun des deux (2) mois suivants. Ces montants sont payables directement au propriétaire.

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/developpement-social-et-logement/soutien-aux-locataires-et-aux-proprietaires>

- **Programme de cartes-cadeaux pour employés (100 \$)**

Date limite : 30 avril 2020. Les employeurs font la demande au nom de leurs employés.

Cette mesure temporaire permet de remettre une carte-cadeau de 100 \$ de chez Sobeys à n'importe quel employé habitant et travaillant à l'Île-du-Prince-Édouard et ayant reçu un relevé d'emploi comme avis de mise à pied à cause de la pandémie de COVID-19. Le programme a été mis en place pour aider les employés qui attendent maintenant des prestations d'assurance-emploi.

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/programme-de-cartes-cadeaux-pour-employes>

- **Autres mesures de soutien pour les étudiant.es postsecondaires**

- Paiements pour les prêts étudiants provinciaux reportés à septembre
- Programme emplois-jeunesse : date limite de présentation des demandes repoussée pour les employeurs
- L'allocation temporaire d'aide au loyer offre 1 000 \$ sur trois mois d'aide financière pour le paiement du loyer aux Insulaires qui ont subi des conséquences financières en raison de la pandémie de COVID-19
- Une subvention de 750 \$ pour les étudiants admissibles à recevoir l'assurance-emploi pendant leurs études
- Le programme de bourses Farm Team pour les élèves du secondaire et du postsecondaire a été bonifié la semaine dernière. La province examine actuellement des façons d'élargir le programme Team Construction.